

Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des territoires et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

Plus de 1 000 adhérents



2/3 de collectivités

Compétentes en matière de déchets, d'énergie et d'eau, elles regroupent 60 millions d'habitants.

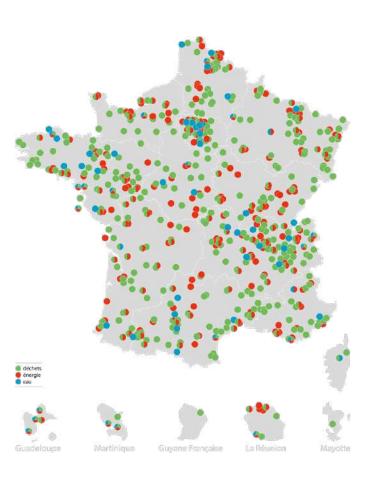
AMORCE compte parmi ses adhérents* :

- 3/4 des régions
- 1/3 des départements
- 100% des métropoles
- 100 % des communautés urbaines
- + de 100 communautés d'agglomération
- Près de 200 communautés de communes et villes centre
- La plupart des principaux syndicats déchets, énergie, eau

1/3 de partenaires des collectivités

- Associations et fédérations professionnelles,
- Fabricants,
- · Fournisseurs,
- Opérateurs,
- Bureaux d'études,
- Cabinets juridiques,
- Organismes financiers...

Carte des collectivités adhérentes*



*au 06/01/2021

Rassembler les territoires

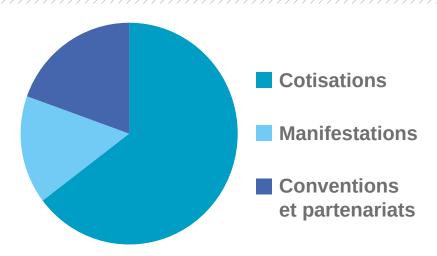
17 représentants au Bureau
50 membres du Conseil d'Administration

Gouvernance

70% des sièges du Conseil d'Administration sont occupés par des élus locaux.

Structure financière

70% des financements sont issus des cotisations, ce qui garantit à AMORCE son indépendance pour défendre les positions de ses adhérents.





Informer & accompagner

Expertise

AMORCE fait bénéficier au quotidien de son expertise technique, économique, juridique, fiscale et institutionnelle à ses adhérents via de nombreux outils et services dédiés :

- Des renseignements personnalisés: pour accompagner et apporter des réponses sur-mesure aux questions des adhérents
- Des publications et guides (enquêtes, analyses, notes de synthèse, FAQ) : pour informer et développer les compétences techniques des adhérents
- Un magazine bimestriel : pour centraliser toute l'information déchets, énergie, eau et juridique
- Une newsletter et veille juridique bimensuelles : pour rester connecté à l'actualité et les évolutions réglementaires et législatives
- Des interventions extérieures (chez les adhérents, dans des manifestations nationales externes...): pour apporter expertise technique et soutien pédagogique

Réseau d'échanges

Le réseau d'AMORCE permet aux adhérents d'échanger sur leurs expériences et de partager de l'information et des bonnes pratiques sur l'ensemble des thématiques relatives à la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur, de l'eau et de l'assainissement.

- Des réunions: groupes de travail, d'échanges ou webinaires thématiques (déchets énergie, eau) et réseaux territoriaux (grandes agglomérations, syndicats, départements, régions)
- Des communautés thématiques
- 6 manifestations : 5 colloques et 1 congrès

900 renseignements personnalisés annuels

+ de 40 publications / an

+ de 75
réunions,
webinaires / an

+2400 membres
à nos communautés
thématiques

6 manifestations dont 1 congrès / an

Représenter & défendre

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, AMORCE participe et intervient dans tous les grands débats et négociations nationaux et internationaux et siège dans les principales instances de gouvernance françaises en matière d'énergie, d'eau et de gestion des déchets.

AMORCE intervient:

- auprès du gouvernement et de ses ministères,
- auprès des parlementaires de toute sensibilité politique,
- auprès des services de l'Etat (DGEC, DGPR, DGCL, DGLAN, DEB, etc.)

Les grands débats nationaux

- Grenelle de l'Environnement
- Débat National sur la transition énergétique
- Conférence Environnementale
- Programmation pluriannuelle de l'énergie
- Conférence nationale des territoires
- · Loi de finances et loi de finances rectificative
- Feuille de route économie circulaire
- Plan de rénovation énergétique des bâtiments
- Paquet européen "Économie circulaire"
- Paquet européen "Énergie propre"
- Stratégie plastique de l'Union européenne Directive plastique
- Conférence des Parties (COP21, COP22)

Les grands combats

- Faire des collectivités les chefs d'orchestre de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de la gestion durable de l'eau dans les territoires
- Développer une fiscalité écologique contribuant à financer les politiques territoriales de transition écologique :
 - Une contribution climat affectée aux territoires,
 - Une TGAP juste et incitative, affectée majoritairement aux territoires,
 - Le respect du principe de "l'eau paie l'eau"
- Contribuer au développement de toutes les énergies renouvelables : réseaux de chaleur renouvelable et de récupération, EnR électriques...
- Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des logements ainsi que la résorption de la précarité énergétique
- Renforcer la responsabilité des producteurs de déchets
- Contribuer à la gestion durable de l'eau
- Défendre la liberté de choix des collectivités dans leur politique de transition énergétique, d'économie circulaire et de gestion durable de l'eau
- Assurer des services publics pérennes et de qualité



la transition écologique des territoires



Les grandes victoires

Énergie

- TVA à taux réduit sur la chaleur renouvelable et de récupération
- Égibilité des collectivités au Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Création du fonds de chaleur, puis doublement de ses moyens
- Obligation de rénovation des passoires thermiques et instauration d'un critère de performance énergétique pour définir un logement décent
- Accès aux données énergétiques territoriales des gestionnaires de réseau par les collectivités
- Développement d'un IFER communal pour les installations d'éoliennes
- Généralisation du classement des réseaux de chlaur
- Fin des incitation financières pour les gestionnaires de réseau de gaz à concurrencer les réseau de chaleur

Déchets

- TVA à taux réduit sur les activités d'économie cirulaire
- Création des filières REP
- Renforcements des objectifs, des outils d'écoconception et des responsabilités des metteurs sur le marché et des producteurs dans la cadrs des filières REP
- Logo triman sur les produits pouvant être triés
- Création de la TEOM incitative
- 1% déchets pour les actions de coopérations décentralisée
- Simpliciation des contraintes de collectes
- Liberté de choix des collectivités en matières de tri à la source des biodéchets
- Interdiction des produits non recyclables d'ici 2030

Eau - compétence créée en 2018

 Sécurisation du cadre juridique de la valorisation des boues d'épuration

Domaines d'expertise

Grâce à ses compétences, AMORCE accompagne et défend les collectivités engagées dans l'économie circulaire, la transition énergétique et la gestion durable de l'eau.



- Planification
- Prévention
- Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
- Collecte

- Recyclage
- · Valorisation organique et énergétique
- Stockage



- Planification énergie climat
 Distribution de gaz
- Maîtrise de l'énergie
- Rénovation énergétique
- Lutte contre la précarité énergétique
- et d'électricité
- Énergies renouvelables
- Réseaux de chaleur et de froid



- Préservation des ressources
- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion intégrée du pluvial
- Prévention des inondations



- Droit des collectivités territoriales
- Droit de l'environnement
- Contrats publics
- Montages juridiques
- · Montages financiers
- Financement et fiscalité
- Communication





Pourquoi adhérer?

Disposer des bons outils en amont de vos projets

- Bénéficier d'une information en continu et suivre l'actualité au quotidien
- Disposer des guides, dossiers et enquêtes techniques
- Être accompagné par des experts pluridisciplinaires (technique, économique, juridique et fiscal, communication)

Développer votre réseau

- Échanger entre collègues et avec différents acteurs
- Partager ses connaissances et expériences
- Développer des nouveaux partenariats

Devenir acteur du changement

- Partager ses bonnes pratiques et valoriser ses actions
- Collaborer à la réflexion menée lors des réunions et manifestations
- Élaborer des propositions communes et collectives

Défendre vos intérêts

- Faire entendre sa voix dans les négociations nationales et internationales
- Contribuer aux évolutions législatives
- Être représenté auprès des institutions (ministères, Parlement...)



18, rue Gabriel Péri • CS 20102 • 69623 Villeurbanne Cedex
Tel : 04.72.74.09.77 • Fax : 04.72.74.03.32 • Mail : amorce@amorce.asso.fr
www.amorce.asso.fr • ② @AMORCE • in Association AMORCE